



LIEU HISTORIQUE NATIONAL
DU CANADA DES

MONTICULES- LINÉAIRES

Plan directeur



Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Parcs Canada

Lieu historique national du Canada des Monticules--Linéaires : plan directeur.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Linear Mounds National Historic Site of Canada : management plan.

ISBN 978-0-662-49890-2

No de cat.: R64-105/72-2007

1. Lieu historique national des Monticules-Linéaires (Man.)--Gestion.
 2. Lieux historiques--Canada--Gestion. 3. Lieux historiques--Manitoba--Gestion.
 4. Parcs nationaux--Canada--Gestion. 5. Parcs nationaux--Manitoba--Gestion.
- I. Titre. II. Titre: Linear Mounds National Historic Site of Canada : management plan.

FC3364.L57P37 2007

971.27'4

C2007-980057-2F

LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DES

Monticules - Linéaires

Plan directeur

Octobre 2007

Avant-Propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada des Monticules-Linéaires. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada des Monticules-Linéaires.

Le ministre de l'Environnement,

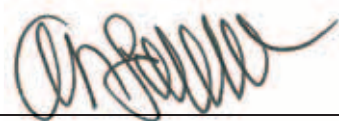


John Baird

Recommandations

Lieu historique national du Canada des Monticules-Linéaires Plan directeur

Approbation recommandée par :



Alan Latourelle
*Directeur général de l'Agence
Parcs Canada*



Dawn Bronson
Directrice de l'Unité de gestion du Manitoba

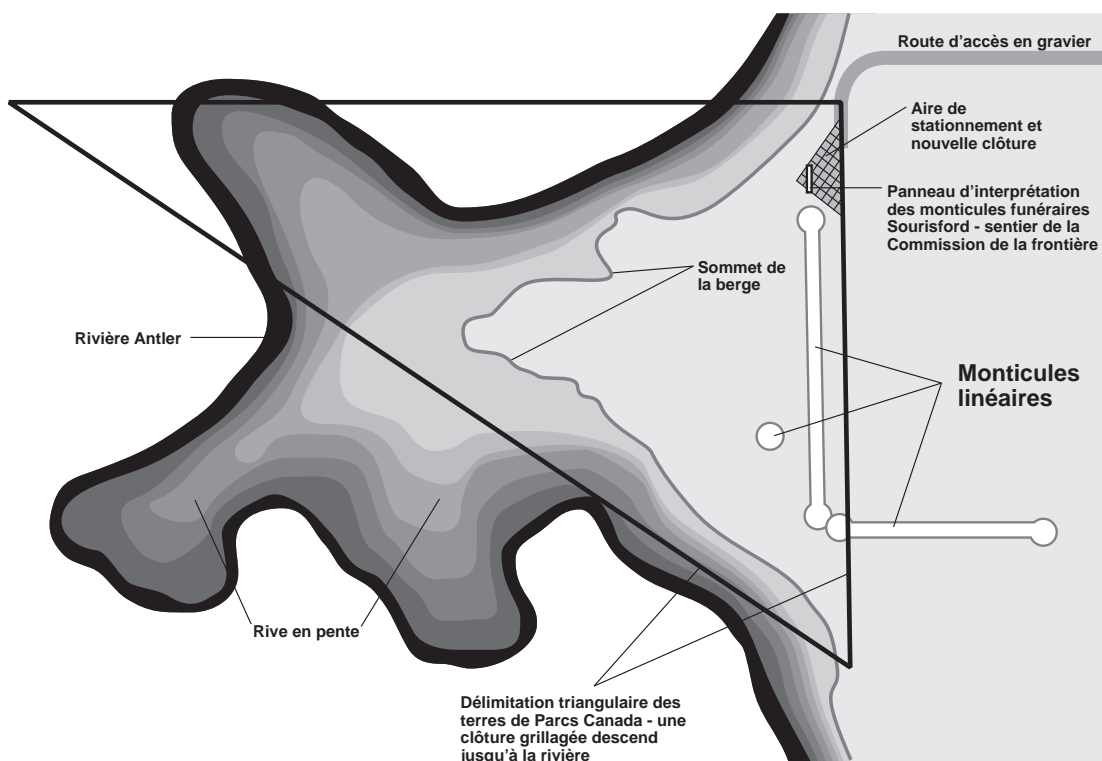
Table Des Matières

Avant - Propos	i
Recommandations	iii
1. Introduction	1
1.1 Lieux historiques nationaux du Canada	2
1.2 Intégrité commémorative	2
1.3 Élaboration du plan directeur	3
2. Situation Actuelle	3
2.1 Contexte	3
2.2 Ressources patrimoniales	4
2.3 Mise en valeur du patrimoine	6
2.4 Services et installations à l'intention des visiteurs	6
2.5 Administration et opérations	6
2.6 Partenariats et participation communautaire	7
3. Vision	7
4. Plan Directeur	8
4.1 Protection des ressources	8
4.2 Mise en valeur du patrimoine	8
4.3 Services et installations à l'intention des visiteurs	9
4.4 Gestion et exploitation du lieu	9
4.5 Partenariats et participation des intervenants	9
5. Énoncé de décision concernant l'évaluation environnementale	10
6. Mise en oeuvre et évaluation du plan directeur	11

1 Introduction

Le lieu historique national du Canada (LHNC) des Monticules-Linéaires a été désigné en 1973 par le ministre sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Ces monticules funéraires sont situés dans la plaine, au-dessus de la vallée de la rivière Antler, dans le sud-ouest du Manitoba. Il s'agit de deux tumulus de terre peu élevés mesurant près de 200 m de longueur et se terminant chacun par un monticule circulaire. Le premier est orienté nord-sud; l'autre est orienté est-ouest et se prolonge au-delà des terres de Parcs Canada, dans un champ voisin. En plus des deux monticules linéaires, l'endroit abrite également un monticule elliptique; tous les trois sont illustrés sur la carte ci-dessous. Les monticules datent de l'époque préeuropéenne et sont classés par les archéologues comme faisant partie de l'ensemble de sépultures lac Devils-Sourisford.

L'aménagement des monticules remonte aux années 900 à 1400 de notre ère (Syms, 1979). Très peu d'artéfacts ont été trouvés sur ces lieux, mais plusieurs



ont été découverts dans d'autres monticules de la région, notamment de petits vases mortuaires en poterie, des tablettes de pierre gravées et des pipes de pierre tubulaires ainsi que des artéfacts faits de matière première exotique comme du cuivre natif (venant probablement du lac Supérieur) et des coquillages marins du golfe du Mexique.

Les monticules linéaires font partie d'un des plus grands ensembles de sépultures de l'Amérique du Nord et constituent l'un des exemples les mieux préservés de monticules funéraires érigés au Canada, et ce malgré les ravages du temps, les

chasseurs de reliques ayant découvert les sépultures il y a longtemps et de nombreuses années d'exploitation agricole.

Sur le plan administratif, les monticules linéaires relèvent de la responsabilité de l'Unité de gestion du Manitoba, dont le bureau se trouve à Winnipeg. Il s'agit d'un lieu non opérationnel : aucun personnel n'y travaille et aucun service n'y est offert aux visiteurs. Aucun budget de fonctionnement ne lui a donc été alloué. Toutefois, cela ne change en rien l'obligation de Parcs Canada de protéger le lieu, de faire connaître son importance et de favoriser la réalisation de ces objectifs tout en respectant le caractère spirituel de l'endroit. Le présent plan directeur décrit la vision à long terme de Parcs Canada pour la protection, la mise en valeur et la fréquentation de ce lieu important, mais fragile.

1.1 Lieux historiques nationaux du Canada

Les monticules linéaires appartiennent à un réseau national d'aires patrimoniales protégées qui comprend les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux.¹ Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation sont créés à titre d'exemples représentatifs de milieux terrestres et marins particuliers, tandis que les lieux historiques nationaux commémorent des millénaires d'histoire de l'humanité et des siècles de construction de la nation. Ces lieux spéciaux font partie de l'héritage des Canadiennes et des Canadiens, et la loi reconnaît l'importance historique qu'ils revêtent pour notre pays. Parcs Canada joue deux grands rôles : l'Agence est le gardien de ces lieux et elle a le devoir de raconter leur histoire. Ces rôles sont définis dans les objectifs suivants des lieux historiques nationaux:²

- favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme

national de commémoration historique;

- assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada et à cette fin, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources;
- encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur d'endroits d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

1.2 Intégrité commémorative

L'intégrité commémorative est la pierre angulaire de la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada. Il s'agit d'un concept axé sur les valeurs créé par Parcs Canada pour mieux évaluer et gérer les lieux historiques nationaux. Il permet à l'Agence de faire rapport sur l'état de ces lieux devant le Parlement et la population canadienne. On dit qu'il y a intégrité commémorative dans un lieu historique national lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- les ressources directement liées aux motifs qui justifient la création du lieu historique national ne sont ni endommagées ni menacées;
- les motifs qui justifient la création du lieu historique national sont efficacement communiqués au public;
- les valeurs patrimoniales du lieu historique sont respectées dans toute décision ou mesure ayant une incidence sur le lieu historique.

¹ Il existe plus de 900 lieux historiques nationaux, dont 154 sont administrés par Parcs Canada. Le LHNC des Monticules-Linéaires est l'un d'entre eux. Les autres sont administrés par d'autres ministères fédéraux ou par des gouvernements provinciaux ou territoriaux, ou appartiennent à des intérêts privés.

² Politique sur les lieux historiques nationaux de Parcs Canada

Les valeurs d'un lieu historique national qui sont directement liées aux motifs ayant justifié sa création forment l'énoncé d'intégrité commémorative. Ce dernier décrit les raisons précises pour lesquelles un lieu est considéré comme revêtant une importance nationale. L'énoncé d'intégrité commémorative d'un lieu historique national est directement tiré des recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui sont approuvées par le ministre responsable de Parcs Canada.

1.3 Élaboration du plan directeur

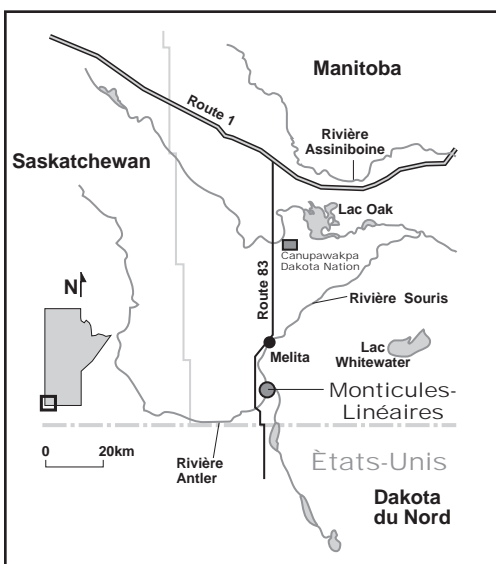
En vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998), l'Agence est tenue d'assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux qu'elle administre. Un des outils dont elle dispose à cette fin est le plan directeur qu'elle doit préparer pour chaque lieu historique national dont elle est responsable. Les plans directeurs sont déposés au Parlement par le ministre de l'Environnement et font l'objet d'un examen tous les cinq ans.

Le plan directeur est l'expression locale des politiques générales de Parcs Canada. Le présent plan directeur est le premier à être rédigé à propos des monticules linéaires, et il respectera cette exigence. Le plan souligne les orientations à long terme qui seront suivies pour développer, exploiter et gérer le lieu historique. Il doit permettre d'assurer son intégrité commémorative et donner des directives sur les façons appropriées de permettre au public de découvrir le lieu historique national et d'en profiter.

Dans le cadre de l'élaboration du présent plan, les employés de Parcs Canada ont rencontré des représentants de la nation Canupawakpa Dakota et des municipalités locales afin de se familiariser avec leurs intérêts. Un dialogue permanent a été établi avec ces partenaires et les parties intéressées joueront un rôle central dans la mise en œuvre du plan.

2 Situation Actuelle

2.1 Contexte



Les monticules linéaires sont situés à l'extrémité sud-ouest du Manitoba, à environ 17 km au sud de la ville de Melita, dans la municipalité rurale d'Arthur. L'agriculture est la pierre angulaire de l'économie régionale et la ville de Melita sert de grand centre de services pour les collectivités voisines.

Étant donné la désignation comme lieu historique national des Monticules-Linéaires, les dirigeants de la collectivité de Melita ont exprimé à Parcs Canada le souhait d'en faire une destination touristique régionale afin de stimuler l'économie locale.

La collectivité autochtone située la plus près des monticules linéaires est la nation Canupawakpa Dakota, à environ 40 km au nord de Melita. Cette Première nation se consacre à la préservation et au maintien de la

culture dakota. Les dirigeants de la collectivité enseignent cette culture aux enfants et déploient de grands efforts pour préserver leur langue.

Les monticules de l'ensemble de sépultures lac Devils-Sourisford sont situés en bordure des Plaines du Nord, du sud-est du Dakota du Nord jusqu'au sud-est de la Saskatchewan, en passant par le sud du Manitoba. Leigh Syms³ a repéré, dans le sud du Manitoba, plus de 200 emplacements où se trouvent sans doute des monticules; environ 70 d'entre eux sont situés dans le secteur de Sourisford, dans le sud-ouest de la province. L'emplacement de ces sépultures ainsi que la nature des artefacts qui y ont été retrouvés laissent supposer qu'elles ont été érigées par un peuple vivant principalement de la chasse au bison et ayant subi les effets de l'expansion de la civilisation mississippienne, entre les années 900 et 1400 de notre ère.

Le lieu historique national du Canada des Monticules-Linéaires occupe un petit coin triangulaire de 16 hectares d'un quart de section. La propriété a été achetée par Parcs Canada en 1978-1979. Au moment de la désignation du lieu, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada n'a pas justifié son importance nationale. Le présent document de planification sera donc fondé sur l'énoncé des objectifs de commémoration suivant; il est à noter, cependant, qu'il s'agit d'une proposition et que l'énoncé pourrait changer en fonction de la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada :

Le lieu abrite certains des monticules autochtones canadiens les mieux préservés de l'ensemble de sépultures lac Devils-Sourisford. Il a été érigé et fréquenté entre les années 900 et 1400 de notre ère.

Parcs Canada a administré les monticules linéaires comme une réserve foncière en tenant compte du fait qu'il s'agit d'un lieu fragile et

facilement menacé revêtant une importance sacrée pour les Autochtones. Les monticules linéaires forment donc un lieu non opérationnel où l'on n'offre aucun service aux visiteurs, où il n'y a aucune installation et pour lequel on ne fait pas de promotion. L'endroit fait également l'objet d'une surveillance régulière. Une décision délibérée a été prise de ne pas développer ce lieu afin de réduire au minimum le risque de vol d'artéfact dans cet endroit rural isolé.

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan directeur, Parcs Canada a établi une relation de travail avec la nation Canupawakpa Dakota ainsi qu'avec des représentants des municipalités locales afin d'assurer conjointement l'interprétation du lieu de manière respectueuse et convenable.

2.2 Ressources patrimoniales

Les principaux monticules consistent en deux tumulus de terre peu élevés de près de 200 m de longueur et se terminant à chaque extrémité par un monticule circulaire. Ils sont situés sur un promontoire surplombant la rivière Antler. Un des monticules est orienté nord-sud; le second est orienté est-ouest et se prolonge au-delà des terres de Parcs Canada, dans un champ voisin. L'endroit abrite également un monticule elliptique. Ces sépultures portent des traces du passage de chasseurs de reliques et des fouilles archéologiques menées en 1907, 1913 et 1914



Anciennes fouilles d'un monticule semblable à ceux du lieu historique national du Canada des Monticules-Linéaires

³ Leigh Syms est un archéologue manitobain de renom qui se spécialise dans l'étude des monticules autochtones.

EXEMPLES D'ARTÉFACTS TROUVÉS DANS DES MONTICULES SEMBLABLES PRÈS DE MELITA



Vase en poterie gravé en spirale

- Vases miniatures en poterie au rebord doté de languettes, comportant des ornements comme des rainures en spirale encerclant profondément le vase de la base au col ou des gravures d'animaux et d'oiseaux.



Tablette de pierre gravée

- Tablettes de pierre gravées.



Pipes de pierre tubulaires

- Pipes de pierre tubulaires, perles et autres objets fabriqués à partir de matières premières exotiques, p. ex. : catlinite et cuivre natif.



Gorgerins en coquillages marins

- Colliers ornementaux appelés gorgerins faits de coquillages marins provenant du sud de la côte atlantique et du golfe du Mexique. De nombreux gorgerins sont décorés de visages aux yeux en dents de scie ou qui pleurent.
- Os de bisons, y compris des crânes et des carcasses enfouis dans des fosses sous les monticules.

par le Musée royal de l'Ontario et le Musée national du Canada. Des restes humains y ont été découverts et sont actuellement conservés au Musée royal de l'Ontario et au Musée canadien des civilisations. Le site contenait aussi des artefacts culturels, notamment un certain nombre d'os de bisons, conservés aux mêmes endroits. D'autres artefacts ont été enlevés par des collectionneurs depuis le milieu du XIX^e siècle et ont été éparpillés et perdus. Aucune fouille n'a eu lieu là-bas depuis le début du XX^e siècle.

En 1994, certaines personnes ont signalé que le bétail paissant sur les terres avait une incidence sur les monticules. Parcs Canada a donc entrepris un programme de surveillance systématique afin de déterminer si le lieu s'était détérioré. En 2003 et 2004, des études non intrusives ont été menées par géoradar afin d'aider les chercheurs à mieux comprendre les monticules funéraires.

2.3 Mise en valeur du patrimoine

Très peu d'activités d'interprétation et d'éducation ont été entreprises en lien avec ce lieu. Parcs Canada a géré ce dernier comme une réserve protégée et a hésité à préparer des documents d'interprétation sans bien comprendre le point de vue des Autochtones de la région. Les seuls produits d'interprétation offerts sont un panneau installé sur les lieux en 1999 par des membres de

la collectivité et des messages transmis aux visiteurs des musées de Melita et de Boissevain.



Panneau d'interprétation et kiosque de bois installés près des monticules en 1999



Exemple parmi plusieurs panneaux indicateurs

2.4 Services et installations à l'intention des visiteurs

Étant donné que les monticules linéaires sont des



Une surveillance régulière a lieu pour évaluer les perturbations et la détérioration

lieux de sépulture, Parcs Canada n'y a pas aménagé d'installation et n'y offre aucun service à l'intention des visiteurs. Dans les années 90, la municipalité a construit une route pour faciliter l'accès au lieu. En 1999, des représentants de la collectivité ont déplacé la clôture marquant la limite des terres de Parcs Canada afin de créer une aire de stationnement. De plus, des représentants de la collectivité ont aménagé un kiosque de bois pour recevoir le panneau d'interprétation photographié ci-dessus. Récemment, des membres de la collectivité ont installé des panneaux indicateurs (voir photo ci-dessus) aux principales intersections.

2.5 Administration et opérations

Les monticules linéaires sont administrés par Parcs Canada aux termes de la Loi sur les lieux et monuments historiques. Le lieu est géré par le bureau de l'Unité de gestion du Manitoba, à Winnipeg, et une stratégie de surveillance a été élaborée et mise en œuvre à

son égard en 1994. La surveillance comprend une inspection visuelle effectuée par un employé qui parcourt l'ensemble du site, ainsi qu'une analyse comparative de photographies des monticules au moyen de points de repère fixes afin de détecter tout changement. Parcs Canada a déjà passé un petit contrat avec le propriétaire de terres adjacentes qui effectuait chaque année de simples opérations d'entretien, mais ce contrat n'a pas été renouvelé dans les dernières années.

2.6 Partenariats et participation communautaire

Parcs Canada reconnaît que la façon la plus efficace de voir au soin et à la préservation des lieux historiques nationaux pour les prochaines générations consiste à établir des partenariats et à encourager la participation communautaire à leur protection et à leur mise en valeur. Les habitants de Melita et des environs sont intéressés à promouvoir et à développer le tourisme en cet endroit. La décision antérieure de Parcs Canada d'administrer l'endroit comme une réserve foncière a contrarié les intervenants et miné leurs rapports avec l'Agence.

Parcs Canada a entrepris de discuter avec la nation Canupawakpa Dakota afin d'obtenir des conseils sur des produits d'interprétation respectueux pouvant être mis en œuvre au lieu historique. Le présent document de planification permettra à l'Agence de nouer un dialogue permanent avec les intervenants locaux comme avec la nation Canupawakpa Dakota afin d'arriver à réaliser ses objectifs en matière de protection et de mise en valeur.

3 Vision

Cette vision décrit l'orientation à long terme qui sera adoptée à l'égard des monticules linéaires. Elle orientera la planification, la gestion et l'exploitation du lieu historique tout en favorisant la collaboration entre les personnes qui le fréquentent, en prennent soin et en profitent.

- Toutes les mesures prises au lieu historique national du Canada des Monticules-Linéaires respecteront le lien qui l'unit aux Premières nations, et en particulier le caractère sacré que lui accordent ces dernières.



Extrémité sud circulaire d'un des monticules linéaires

- Les monticules demeureront un lieu de contemplation, d'introspection, d'éducation et de réflexion, libre d'infrastructure importante susceptible de nuire à l'impression de tranquillité qui émane de ce milieu naturel.
- Tout projet de sensibilisation sera élaboré en partenariat avec les Premières nations et avec les autres intervenants et aidera la population à comprendre l'importance du lieu et le lien qui l'unit au vaste et riche patrimoine de la région.
- Les intervenants participeront aux mesures prises, par exemple le programme annuel de surveillance et d'entretien du lieu historique.

4 Plan Directeur

Parcs Canada assurera l'intégrité commémorative de l'endroit en protégeant toutes les ressources du LHNC des Monticules-Linéaires, en préparant des outils de communication appropriés et en veillant à ce que toute activité organisée respecte la nature particulière du lieu.

4.1 Protection des ressources

But stratégique : Voir à ce que les ressources qui donnent corps à l'importance historique nationale des monticules linéaires ne soient ni endommagées ni menacées.

Parcs Canada collaborera avec des partenaires et avec d'autres intervenants afin de déterminer sur quoi repose l'importance du lieu historique et de s'assurer que ces éléments ne soient pas menacés. Il faudra pour cela voir à ce que toute décision prise dans l'avenir soit fondée sur un niveau suffisant de connaissance de l'endroit.

Mesures

- Une version préliminaire de l'énoncé d'intégrité commémorative et une définition du lieu désigné seront élaborées et soumises à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
- Dans le respect de l'énoncé d'intégrité commémorative, un énoncé des valeurs sera élaboré en collaboration avec les Premières nations et les autres intervenants;

il décrira les lieux désignés, les motifs de la désignation et les mesures appropriées à prendre pour reconnaître leur importance.

- L'Agence continuera de consulter les Premières nations pour obtenir des conseils sur la façon convenable de traiter les ressources culturelles.
- Une étude complète des travaux archéologiques effectués et un inventaire de toutes les ressources enlevées du site seront effectués.
- Un inventaire des ressources culturelles locales, y compris du savoir traditionnel, sera effectué.
- Le programme annuel de surveillance du lieu se poursuivra.

4.2 Mise en valeur du patrimoine

But stratégique : Communiquer efficacement les motifs qui justifient la désignation du LHNC des Monticules-Linéaires comme lieu d'importance nationale.

La mise en valeur du patrimoine se fera discrètement, dans le respect du caractère spirituel que revêt le lieu pour la nation Canupawakpa Dakota. Cela permettra aux visiteurs de découvrir l'endroit de manière non intrusive.

Mesures :

- La nation Canupawakpa Dakota et des intervenants locaux feront l'objet de consultations sur la préparation de messages convenant au lieu et sur la manière convenable de communiquer ces messages.
- Parcs Canada établira un partenariat avec les musées ou les écoles de la région afin de préparer, hors du lieu, des installations d'interprétation modestes que pourront visiter les membres des Premières nations comme de la collectivité et les touristes.

4.3 Services et installations à l'intention des visiteurs

Le lieu demeurera non opérationnel, mais les installations actuelles aménagées par des intervenants de la collectivité, seront adaptées afin qu'elles répondent aux exigences de Parcs Canada tout en respectant les préoccupations des Autochtones.

Mesures :

- Parcs Canada collaborera avec la nation Canupawakpa Dakota et avec des intervenants locaux afin de préparer des renseignements d'orientation, par exemple des panneaux, et un site Web, tout en respectant la nature du lieu.

4.4 Gestion et exploitation du lieu

Le lieu continuera d'être administré comme un lieu historique non opérationnel par le bureau de l'Unité de gestion, à Winnipeg, en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques*.

Mesures :

- L'entretien de base du lieu sera effectué au besoin.
- Les projets et les activités proposés en lien avec le LHNC des Monticules-Linéaires seront évalués suivant les exigences de la *Loi*

canadienne sur l'évaluation environnementale, dans le respect de l'évaluation environnementale stratégique incluse dans le présent plan directeur.

4.5 Partenariats et participation des intervenants

- But stratégique : Établir de véritables relations à long terme avec une Première nation locale qui contribuera à la prise des décisions de gestion touchant les monticules linéaires. Collaborer avec les partenaires et les intervenants à préserver l'importance du lieu tout en racontant son histoire à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens.

Parcs Canada collabore actuellement avec la nation Canupawakpa Dakota, voisine, afin d'établir une stratégie de gestion à long terme du LHNC des Monticules-Linéaires qui soit mutuellement profitable. De plus, l'Agence consulte des intervenants de la région qui souhaitent faire la promotion du patrimoine dans la région de Melita.

Mesures :

- Nombre des mesures décrites aux points précédents (protection des ressources, mise en valeur du patrimoine, services et installations à l'intention des visiteurs et gestion et exploitation du lieu) contribueront à l'atteinte de ce but.

5 Énoncé de Décision Concernant L'évaluation Environnementale

Tel que l'exige la Directive du Cabinet (de 2004) sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes, le plan directeur du lieu historique national du Canada des Monticules-Linéaires a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique portant à la fois sur ses incidences positives et négatives.

Les incidences positives prévues sont les suivantes : amélioration de l'expérience vécue par les visiteurs, amélioration de la mise en valeur du patrimoine et établissement et maintien de rapports avec les Premières nations et les intervenants locaux. L'amélioration des communications avec les Autochtones et avec les intervenants, ainsi que la participation marquée de ces groupes, sont particulièrement positives, puisqu'il n'y a pour l'instant aucun dialogue avec eux. Le plan directeur vise à encourager la participation et à permettre l'adaptation, ainsi qu'à faire en sorte que toutes les parties puissent contribuer à façonner la vision d'avenir de l'interprétation et de la protection du lieu. Une réunion a été organisée à cette fin les 26 et 27 octobre 2006 pour engager le dialogue entre la Première nation Canupawakpa Dakota, les intervenants locaux (y compris des représentants de la municipalité rurale d'Arthur) et Parcs Canada.

De petites incidences négatives ont été relevées. L'amélioration de la mise en valeur du patrimoine et des communications risque notamment de faire augmenter le nombre de visiteurs. Cela pourrait avoir de petites incidences sur le lieu, qui est pour l'instant à l'état naturel et inchangé, par exemple la destruction de la végétation et la perturbation de la faune. Bien qu'il soit improbable que la fréquentation du lieu augmente jusqu'à un niveau pouvant entraîner des incidences négatives irréversibles, la prise de mesures d'atténuation a été recommandée dans l'évaluation environnementale stratégique afin de réduire ces incidences.

L'évaluation environnementale de certains projets pourrait être exigée aux termes de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale après que l'on aura examiné les installations actuellement aménagées sur place afin de vérifier qu'elles répondent aux normes opérationnelles et environnementales de Parcs Canada. Pour l'instant, nous ne possédons pas suffisamment de détails pour savoir où pourraient avoir lieu ces évaluations concernant des projets.

Dans l'ensemble, l'évaluation environnementale stratégique a permis de déterminer que le plan directeur du lieu historique national du Canada des Monticules-Linéaires aura de nombreuses incidences positives qui entraîneront en fin de compte l'amélioration de l'intégrité commémorative. Certaines petites incidences négatives pourraient être causées. Toutefois, si l'on met en œuvre les mesures d'atténuation recommandées dans l'évaluation environnementale stratégique, le plan n'aura aucune incidence environnementale négative importante.

6 Mise en Oeuvre et Évaluation

Le présent plan directeur fournira l'orientation stratégique à long terme qui guidera la gestion du lieu historique national du Canada des Monticules-Linéaires. La mise en œuvre de ce plan directeur incombera au directeur de l'Unité de gestion du Manitoba, qui s'en chargera dans le cadre du cycle annuel de planification de l'Unité de gestion. Le plan de l'Unité décrit toutes les mesures du plan directeur qui seront prises dans les cinq prochaines années. Tout changement aux prévisions quinquennales est indiqué dans l'examen et la mise à jour annuel du plan directeur. La mise en œuvre des stratégies et des mesures pourrait être révisée devant l'émergence de circonstances ou de renseignements nouveaux, ou la modification des priorités et des décisions à l'échelle nationale.

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan directeur seront communiqués dans un rapport annuel et dans le rapport de Parcs Canada sur l'état des aires patrimoniales protégées. Il fera également l'objet d'un examen régulier (au moins tous les cinq ans) et pourra être modifié afin de refléter l'évolution des circonstances. La population sera consultée relativement à tout changement important.